

CA/ADS/DR

Demande déposée le 13/03/2025 complétée le 02/04/2025

N° PC 57 370 2500005

Par :	SCI SCHAAL ST MARTIN
Représenté par :	SCHAAL Stéphanie
Demeurant à :	33 Rue de Thionville 57970 KOENIGSMACKER
Pour :	Extension du bâtiment existant de 65,43 M2.
Sur un terrain sis à :	33 Rue de Thionville 57970 KOENIGSMACKER

Le Maire,

Vu la demande de PERMIS DE CONSTRUIRE susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée en Conseil Municipal le 18/07/2019 et modifiée le 18/10/2022,

Considérant que selon le point 3 de l'article UA 4 du PLU ; les matériaux de couverture seront en tuile ou en ardoise.

Considérant que le projet prévoit une toiture de l'extension en bac acier isolé pré-laqué.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire est refusé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

KOENIGSMACKER Le *09 avril 2025*
Le Maire:

Pierre ZENNER



L'avis de dépôt de la demande d'autorisation susvisée a été affiché en Mairie le *13/03/2025*

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.